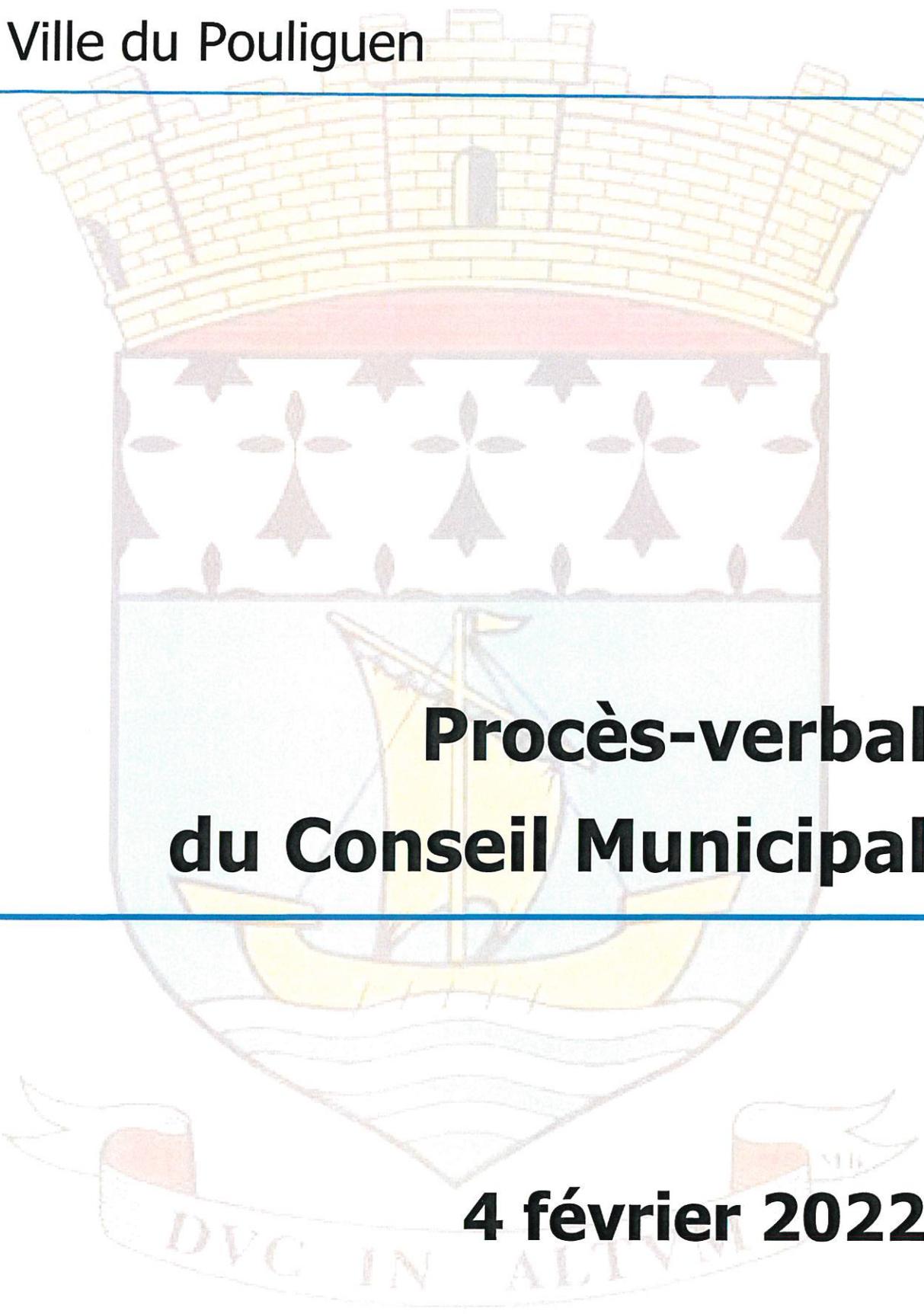


Ville du Pouliguen

The coat of arms of the City of Pouliguen features a golden crenellated crown at the top. Below it is a shield divided into three horizontal sections. The top section is white with a row of five stylized grey flowers. The middle section is light blue with a yellow boat on the water. The bottom section is white with blue wavy lines representing water. A ribbon at the bottom contains the Latin motto 'DVC IN ALTVM'.

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

4 février 2022

ORDRE du JOUR

L'an deux mil vingt-deux, le quatre février à dix-neuf heures trente et trente minutes, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 janvier 2022.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Valérie GANTHIER.

Excusés : M. Raphaël THIOLLIER, Mme Nathalie BODELLE, Mme Armelle SAMZUN, Mme Manon JAOUEN FREDOU, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH et M. Nicolas PALLIER ont donné respectivement pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY et Mme Valérie GANTHIER.

Absents : /

L'assemblée a choisi, en son sein, Mme Marion LALOUE comme secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

1. Débat d'orientation budgétaire
2. TRAVAUX COURANTS de VOIRIES du 25.06.2020 au 25.06.2024
ACCORD CADRE 2021STDU01TR04 à bons de commande sur 4 ans
Avenant n° 2 - Ajout de prix nouveaux.
3. Désaffectation et déclassement du terrain bâti rue Saint Nicolas cadastré AE n°278 en vue de sa cession.
4. Adhésion au dispositif SAFER.
5. Convention d'occupation triennale du domaine public communal en vue de l'exploitation d'un carrousel sur la promenade du port.
6. Cession de fonds de commerce – Manège pour enfants dit « Manège de la Promenade » - Promenade du Port – Purge du pacte de préférence.
7. Révision participation employeur à la prévoyance.
8. Mise en place du forfait mobilités durables.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Marion LALOUÉ

Excusés : M. Raphaël THIOILLIER, pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT
Mme Nathalie BODELLE, pouvoir à Mme Erika ETIENNE
Mme Armelle SAMZUN, pouvoir à M. Cyrille CARON
Mme Manon JAOUEN FREDOU, pouvoir à Mme Amélie FRÉCHINIÉ
Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, pouvoir à Mme Christine MAITZNER
M. Yves LE LEUCH, pouvoir à M. Bruno de SAINT SALVY
M. Nicolas PALLIER, pouvoir à Mme Valérie GANTHIER

Absente : /

Présentation par M. Hervé SABAROTS, directeur général des services de la protection sociale complémentaire.

L'Etat a demandé aux collectivités par ordonnance du 17 février 2021 d'organiser au sein des différentes instances de la collectivité un débat sur la protection complémentaire sociale de la fonction publique, en matière de prévoyance ou de complémentaire santé.

Les décrets permettant la mise en application de cette ordonnance n'étant pas encore sortis, la collectivité n'est pas en mesure de mettre en place un débat.

Cette présentation est faite aujourd'hui afin de laisser le temps à chacun de lire les décrets et d'organiser un débat sur le sujet qui devrait se dérouler au conseil municipal du 1^{er} avril.

La première partie de la protection sociale complémentaire concerne la couverture dite de prévoyance qui doit être mise en place d'ici 2025 avec une prise en charge d'au minimum 20 % par les collectivités et une prise en charge de 50 % pour la protection sociale complémentaire de santé et pour celle-ci avant 2026.

Les enjeux pour la collectivité par rapport à ces couvertures, c'est tout d'abord de participer à l'amélioration continue des conditions de travail des agents et de limiter leurs risques professionnels. L'objectif global, c'est de pérenniser la qualité de travail des agents et donc, par ce biais-là, de faire en sorte que la qualité du service rendu aux citoyens soit la meilleure possible.

Ensuite, c'est aussi de faciliter et de fidéliser les agents par le fait d'offrir une mutuelle complémentaire santé ou prévoyance qui amène une attractivité particulière pour l'employeur. C'est également prendre soin des besoins de sécurité sociale et des agents, que ce soit pour leur vie professionnelle ou personnelle. C'est aussi l'occasion d'engager un nouveau débat social après un débat qu'on a engagé sur 2021 sur la mise en œuvre des 1607 heures. Et c'est aussi de valoriser la politique de gestion des ressources humaines puisque finalement, tous ces moments-là et tous ces jalons engagent la collectivité dans un dialogue social permanent. Que ce soit avec les représentants du personnel ou avec les personnels eux-mêmes, puisqu'on travaille souvent de concert et sur le mode de la concertation avec des agents qui représentent leurs différents services.

1- Débat d'orientation budgétaire.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULÉ. (voir délibération)

Observation partie 1 :

M. le Maire souligne les deux facteurs négatifs qui se poursuivent qui sont, la baisse de la population qui est prise en compte dans le calcul d'un bon nombre de dotations et la baisse de la DGF qui va se poursuivre.

M. le Maire rappelle que le choix de la collectivité a été de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux, engagement respecté.

M. CARON souhaite savoir si l'Etat prend en compte le COVID dans la baisse de la population et donc dans le calcul des dotations. En effet, 60 % de la population pouliguenaise à plus de 60 ans et ce présente donc comme « à risque » pour la Covid. La situation n'est pas la même dans toutes les communes.

M. le Maire que cet aspect n'est pas pris en compte et rappelle que la projection de l'INSEE se fait à partir du dernier recensement qui a eu lieu au Pouliguen en 2019 en prolongeant la baisse telle qu'elle a été constaté, c'est-à-dire 2,3 à 2,6 % par an. Il n'est pas tenu compte de la spécificité de la population du Pouliguen en terme d'âge et encore moins du Covid.

M. BRULÉ rappelle que le recensement ne se fait pas tous les ans, mais tous les cinq ans pour les communes de moins de 10.000 habitants.

La seule interrogation qu'on peut avoir, le seul souci, c'est qu'avec le Covid il y ait un report de ces recensements, au lieu d'un recensement tous les cinq ans, il pourrait y avoir un recensement tous les 6 ans, voire plus. Ce serait encore une pénalisation pour la collectivité.

Il a été constaté à l'unanimité que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

**2- TRAVAUX COURANTS de VOIRIES du 25.06.2020 au 25.06.2024
ACCORD CADRE 2021STDU01TR04 à bons de commande sur 4 ans
Avenant n° 2 - Ajout de prix nouveaux**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**3- Désaffectation et déclassement du terrain bâti rue Saint Nicolas cadastré AE n°278
en vue de sa cession**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Hervé HOGOMMAT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Adhésion au dispositif SAFER

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Convention d'occupation triennale du domaine public communal en vue de l'exploitation d'un carrousel sur la promenade du port

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Cession de fonds de commerce - Manège pour enfants dit « Manège de la Promenade » - Promenade Du Port – Purge du pacte de préférence.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Révision participation employeur à la prévoyance

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Mise en place du forfait mobilités durables.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision du Maire

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Norbert SAMAMA

